

## Un pitbull attaque un bambin à Genève

Agé de 17 mois, un petit garçon a été gravement blessé au visage dans le parc La Scange mercredi. Le chien était avec une adolescente de 5 ans.

Le conseil a été tenu mardi soir et se poursuivra avec les autres. Il y a eu une discussion pendant une heure. Les médias disent d'un moment à l'autre qu'il y a un...

Tribune de Genève, 12-13 août 2006.



Le Matin, 23 août 2006.

**POLÉMIQUE** Après le drame de Genève, la presse multiplie les unes sur l'interdiction des molosses.

# Pourquoi les chiens nous rendent-ils complètement fous?

**INCOHÉRENCE** Le Conseil fédéral a fait déraiper le débat sur les chiens dangereux.

**INTERVIEW** Le professeur Killias dénonce les lobbies promolosses.

**PORTFOLIO** Le photographe Fred Merz met en scène de troublantes love stories.

Que signifiait ce stupéfiant déploiement de magistrats? Lundi 21 août, trois membres du Gouvernement genevois, à commencer par le président Pierre-François Unger, font gravement face à la presse pour lui annoncer que désormais, tous les chiens promenés en laisse dans un parc public du canton devront être munis d'une muselière. Tous, y compris les plus petits. «Cela peut paraître radical pour un chihuahua, concède Laurent Moutinot, président du Dépar-

tement des institutions, mais un chien de cette espèce peut mordre un enfant.» Trois jours plus tard, sur le plateau de la TSR, le même Laurent Moutinot laisse entendre que «pour les tout petits chiens», on pourrait faire marche arrière et, concernant une mesure qui met yorkshires et pitbulls dans le même panier, il a cet aveu qui honore, fût-ce tardivement, sa lucidité: «Il y a un côté absurde, je vous l'accorde.»

Merci, monsieur Moutinot. L'intention était

DOSSIER RÉALISÉ  
PAR ALAIN REBETEZ,  
PAUL ACKERMANN,  
MICHEL BEURET  
ET SABINE PIROLT

louable, il s'agissait de rassurer la population après le drame affreux du 9 août, où un enfant d'un an et demi s'est fait défigurer par un pitbull métissé dans un parc des Eaux-Vives. Mais ce qui prétendait être un geste politique résolu s'est révélé une dérisoire gesticulation, déchaînant un tombereau de réactions indignées dans la population. On a même vu une ex-speakerine de la télévision appeler en page 3 du *Matin* à la désobéissance civile et annoncer que son petit *Hercule*, un yorkshire, ne porterait «pas de muselière»!

So m m e s - n o u s devenus fous? Depuis la mort du petit Suleyman, le 1<sup>er</sup> décembre dernier sur le chemin de son école à Oberglatt (ZH), le débat sur les mesures à prendre contre les molosses a pris des dimensions phénoménales dans le pays. En Suisse alémanique, *Blick* mène depuis des mois une campagne passionnée en faveur de l'interdiction de certaines races, alors que les milieux vétérinaires et de protection des animaux s'y opposent farouchement, au profit de cours obligatoires et d'un régime d'autorisations pour les détenteurs de chien.

Le débat s'est même répercuté jusqu'au sommet de l'Etat: au soir de la démission de Joseph Deiss, le 27 avril, certains de ses proches citaient la manière humiliante dont le Conseil fédéral avait refusé son projet d'interdire les races dangereuses comme une des raisons qui avaient justifié sa décision de retrait... Il doit savourer sa revanche aujourd'hui, puisque le feu vert de la commission du Conseil des Etats, lundi 28 août, va permettre au Par-



**LA QUESTION** Le 15 décembre 2005, *L'Hebdo* s'interrogeait sur l'immobilisme des autorités suisses.

lement d'imposer ces mesures malgré l'opposition du gouvernement.

**DIMENSION SYMBOLIQUE** Pourquoi tant de passion? Il y a d'abord un constat très simple: ce que vous faites aux chiens, vous le faites aux maîtres. Limiter leur droit à choisir tel animal, douter de leur capacité à l'éduquer convenablement (car on «éduque» un chien, le terme de dressage étant réservé à des entraînements quasi sportifs), imposer des règles d'hygiène autour de la question des crottes, c'est toujours remettre en cause le propriétaire lui-même. «L'animal de compagnie est un sémaphore, un porteur de signes, explique l'anthropologue neuchâteloise Jacqueline Milliet, spécialiste des relations entre humains et animaux. Le choix d'un chien situe l'individu, son statut social au même titre que les habits ou la voiture. Plus encore, c'est comme si à travers l'animal la nature venait se porter garante de ce que vous êtes.» A cet égard, la décision de museler tous les chiens – comme on muselle une opposition, avec la même charge arbitraire – ou la propo-

sition d'interdire certaines races, de viser à leur extinction pure et simple, prend une dimension symbolique très forte, presque explosive.

Mais les propriétaires de chien ne sont pas les seuls à s'enflammer. Dès que la relation entre l'humain et l'animal est en jeu, nous portons tous nos certitudes en bandoulière et nous nous trouvons riviés à des convictions ou à des valeurs très profondes qui raidissent inmanquablement les discussions. On aurait tort de croire qu'il s'agit d'une évolution propre à notre société. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, la question déchaînait les passions. En Grande-Bretagne, la création de la Society for the Prevention of Cruelty to Animals, en 1824, a précédé le débat sur l'exploitation des enfants. En France, la SPA est fondée en 1845 et de grandes figures de la pensée républicaine – Hugo, Michelet, Schoelcher, Clemenceau – font de la cause animale une question politique en écho de leurs préoccupations sociales et demandent qu'on traite moins mal «nos frères inférieurs».

De même, dans les années 1880, quand la France et la Grande-Bretagne interdisent les combats de chiens contre des taureaux, on y voit une manière d'extirper du peuple une violence inquiétante. «Il est très frappant de constater qu'une dizaine d'années plus tard seulement, le bouledogue, qui passait pour

l'animal cruel et féroce par excellence, réapparaît dans les expositions canines au bras de dames distinguées, joufflu et mignon comme un bébé, pomponné, et qu'on le présente comme un modèle de gentillesse», note Jacqueline Milliet. C'est la période de l'hygiénisme, un parallèle s'impose avec les masses populaires citadines que l'on craignait et souhaitait apaiser par l'éducation. Les molosses, déjà, étaient le reflet d'un enjeu social profond.

**L'AVOCAT DES ANIMAUX** Il n'en va pas autrement aujourd'hui. Car le statut de l'animal fait l'objet de très vifs débats et, d'un point de vue juridique, il subit, particulièrement en Suisse, une évolution spectaculaire. L'homme qui mène ce combat est peu connu en Suisse romande, c'est un avocat zurichois auteur de nombreux ouvrages de doctrine juridique, chargé de cours à Cambridge et à Zurich, Antoine F. Goetschel.

Directeur de la Fondation *für das Tier im Recht* (Pour l'animal en droit), son influence est considérable. C'est lui qui est à l'origine de la création du poste d'avocat des animaux, à Zurich en 1991, une idée reprise à Saint-Gall en 2000 et en Autriche depuis l'an dernier. C'est lui qui s'est battu pour que la notion de dignité de la créature (*Würde der Kreatur*) soit ancrée en 1992 dans la Constitution, et reprise en 2001 dans la nouvelle Constitution, en écho, pour les animaux, au respect de la dignité humaine. C'est lui qui a documenté les travaux pour qu'en 2003, le statut juridique de l'animal soit changé et qu'il ne soit plus considéré comme une chose, mais «comme un être vivant capable de sensations et de perception», selon les termes du rapporteur de commission Simon Epiney.

C'est lui enfin qui, après la révision de la loi sur la protection des animaux, en décembre dernier, a obtenu que l'ordonnance d'application ►

## GUIDE DE QUELS CHIENS FAUT-IL VRAIMENT AVOIR PEUR?

A force de museler tout ce qui aboie, on en oublie que certaines races sont plus dangereuses que d'autres. Chiens dangereux et faux ennemis, les méchants ne sont pas toujours ceux que l'on croit...

### LES CHIENS DANGEREUX



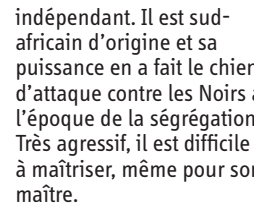
**PITBULL** Sa mâchoire d'une force immense et le fait qu'il ait été mis au point pour se battre sans préavis jusqu'à la mort font qu'il a été interdit dans de nombreux pays européens. Les enfants ne doivent pas l'enlacer, passer en trottinette juste à côté ou stimuler son instinct de chasse de tout autre manière. Ces chiens de combat étaient utilisés contre des taureaux. Ce qui a donné, après plusieurs années de sélection et d'élevage les races de bull-terrier. Les staffordshire, importés aux USA, puis alourdis par des sélections rigoureuses, ont donné l'American staffordshire terrier, surnommé «pitbull».



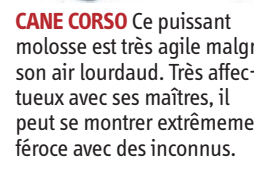
**MASTIFF ET BULLMASTIFF** Ces chiens ont été utilisés contre les braconniers, ce qui en fait des «chasseurs d'hommes». Leur maître doit faire preuve de fermeté: les mastiffs tolèrent mal les intrus car ils ont un instinct territorial fort.



**BOERBULL** Ce chien a besoin d'une éducation rigoureuse, en raison de sa force et de son naturel



indépendant. Il est sud-africain d'origine et sa puissance en a fait le chien d'attaque contre les Noirs à l'époque de la ségrégation. Très agressif, il est difficile à maîtriser, même pour son maître.



**CANE CORSO** Ce puissant molosse est très agile malgré son air lourdaud. Très affectueux avec ses maîtres, il peut se montrer extrêmement féroce avec des inconnus.



**DOGUE ARGENTIN** Il est interdit en Angleterre pour son naturel agressif et intrépide. Excellent gardien, il est violent vis-à-vis des autres chiens et lorsqu'il garde une propriété. Son caractère dominant nécessite une surveillance très stricte par son propriétaire.



**ROTTWEILER** Extrêmement puissant et musclé, ce chien peut être obéissant, doux et équilibré. Il est simple à dresser. Il devient cependant dangereux lorsque son maître est menacé et peut devenir féroce si on l'excite.



**TOSA** Musclé, solide, agressif, il a été développé au Japon pour les combats et est interdit en Grande-Bretagne.



**FILA BRASILEIRO** Ce chien a été créé au Brésil pour être agressif, attaquer les félins et les esclaves en fuite.



**PRESA CANARIO ET MÂTIN DE MAJORQUE** Féroces et redoutables, dotés de mâchoires «fortes et happantes», ils ont failli disparaître quand les combats de chiens ont été interdits en Espagne.



**MÂTIN DE NAPLES** En dépit de son aspect bourru, c'est un animal très courageux «qui résiste à la douleur physique». Chien de guerre, ce colosse sans peur ne ferait

«qu'une bouchée du pitbull», selon ses amateurs. Sa lenteur cache un instinct de gardien.



**DOGUE DE BORDEAUX** A la suite d'un programme d'élevage qui date des années 60, une sélection rigoureuse a rendu ce chien pacifique.



**BOXER** Les premiers boxers avaient la férocité de leurs ancêtres, mais des éleveurs ont atténué leur agressivité, affiné leur apparence et en ont fait un chien dévoué, non rancunier et obéissant. Il se dresse facilement, son tempérament est gai, vif et joueur. Il aime les enfants et est même assez sensible pour être utilisé en tant que guide pour aveugles.



**BULL TERRIER** Agressif avec les autres animaux, ce chien puissant et rapide n'est pas à mettre entre les mains de tout le monde.



**BERGER ALLEMAND** Comme le bouvier bernois, il fait partie de ceux qui mordent le plus, selon les statistiques, mais surtout parce qu'il est très commun d'en croiser un.

**FOX-TERRIER À POIL DUR** Pourvu d'une dentition impressionnante et courageux, ce chien rapide peut être dangereux.

### LES FAUX ENNEMIS



**DOGUE DE BORDEAUX** A la suite d'un programme d'élevage qui date des années 60, une sélection rigoureuse a rendu ce chien pacifique.



**BOXER** Les premiers boxers avaient la férocité de leurs ancêtres, mais des éleveurs ont atténué leur agressivité, affiné leur apparence et en ont fait un chien dévoué, non rancunier et obéissant. Il se dresse facilement, son tempérament est gai, vif et joueur. Il aime les enfants et est même assez sensible pour être utilisé en tant que guide pour aveugles.



**BOULEDOGUE ANGLAIS** Ancêtre de tous les chiens de combat, il est aujourd'hui la gentillesse incarnée. Le but du programme de sélection a été de produire un chien non agressif. **IPA**

Sources: [www.vs.ch](http://www.vs.ch)  
Office vétérinaire cantonal, Genève.  
Chiens, 300 races. De David Alderton. Larousse, 304 p.

**Pourquoi tant de passion? Il y a d'abord un constat très simple: ce que vous faites aux chiens, vous le faites aux maîtres.**

aujourd'hui en consultation condamne explicitement tous les actes de zoophilie, réintroduisant une norme abandonnée dans la plupart des cantons en 1937. «La différence, c'est qu'autrefois l'interdit était fondé sur une base religieuse, alors que maintenant il l'est sur une base d'éthique et de protection des animaux», précise-t-il.

**PROTECTION DES MINORITÉS** La nuance est de taille. On le comprend mieux quand on lui demande pourquoi il mène ce combat en faveur de la reconnaissance des animaux dans le droit. «Il y a beaucoup de réponses, explique Antoine F. Goetschel, mais l'une d'elles est certainement la protection des minorités. Si les animaux ont un avocat, pourquoi les enfants n'en auraient-ils pas, ou les femmes maltraitées, ou l'environnement? Nous forçons un exemple qui peut inspirer la protection d'autres minorités.»

Quel est le lien avec les chiens méchants, direz-vous? C'est qu'on touche au problème le plus délicat des rapports entre l'homme et l'animal: la question de savoir si l'un est supérieur à l'autre. En d'autres termes, l'homme est-il clairement distinct des animaux et forme-t-il une espèce à part, ce qui fonde pour lui une position sinon centrale, du moins prééminente? Ou au contraire hommes et animaux sont-ils les expressions d'une unité fondamentale où l'homme n'est en définitive qu'un animal parmi d'autres et où les animaux jouissent d'une dignité sinon égalitaire du

### «Si les animaux ont un avocat, pourquoi les enfants n'en auraient-ils pas?»

Antoine F. Goetschel, avocat, chargé de cours à Cambridge

moins comparable à celle des humains? C'est la célèbre distinction d'un bioéthicien de Princeton, Peter Singer, qui parle de «spécistes» dans le premier cas, et d'«antispécistes» dans le second. Dans son esprit d'ailleurs, le spécisme s'assimile à une forme de racisme envers les animaux, qu'il estime nécessaire de combattre.

Cette distinction éclaire à n'en pas douter l'atmosphère passionnée qui entoure le débat sur les molosses et de façon plus générale toutes les discussions où l'usage de l'animal est en jeu: la chasse, la fourrure, l'expérimentation animale... Dans ses

positions, Antoine F. Goetschel se rapproche des antispécistes, il combat toute idée d'interdiction de certaines races, mesure qu'il estime apporter un sentiment illusoire de sécurité et qui pèse à ses yeux de manière disproportionnée sur une majorité d'animaux innocents. L'enfant et le pitbull représentent en somme deux innocences qu'il faut préserver.

**QUESTION DE DIGNITÉ** A l'opposé, les spécistes subordonnent beaucoup plus clairement la dignité du pitbull à celle de l'humain. Ils sont prêts sans trop d'états d'âme à interdire certaines races de molosses, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Sans parler de l'obligation généralisée du port de la muselière, qui peut être considérée comme une forme exacerbée de spécisme, où tous les chiens, quelle que soit leur dangerosité, sont pris globale-

## «Je vois là une dérive potentielle: si aujourd'hui on interdit la zoophilie au nom des droits des animaux, on en viendra forcément, demain, à discuter du droit de les abattre pour les manger. A un moment, il faudra savoir où arrêter le curseur.»

Denis Müller, professeur d'éthique à l'Université de Lausanne

Reste la question sous-jacente à tout ce débat et qui prend une dimension politique aiguë vu l'évolution de la législation en Suisse: quel sens va-t-on donner à cette notion nouvellement introduite dans la Constitution de *Würde der Kreatur*, la dignité de l'animal, bizarrement traduite dans le texte français par «intégrité des organismes vivants»? «Il est vrai qu'à la Commission fédérale d'éthique, on a débattu pendant des années de la portée de cette notion: par exemple, faut-il étendre cette dignité jusqu'aux bactéries,

ce que certains défendaient?» se souvient le professeur d'éthique Denis Müller, de l'Université de Lausanne. A ses yeux, la dignité de l'animal, qui n'est formulée qu'à l'article 120 de la Constitution, loin derrière la dignité de l'être humain, suppose une nette hiérarchie. «En cas de conflit, il faut donner la priorité à l'humain.» Denis Müller est d'ailleurs un peu surpris que l'interdiction de la zoophilie, autrefois basée sur la dignité de l'homme, soit désormais fondée sur la dignité de l'animal dans le projet d'ordonnance. «Je

vois là une dérive potentielle: si aujourd'hui on interdit la zoophilie au nom des droits des animaux, on en viendra forcément, demain, à discuter du droit de les abattre pour les manger. A un moment, il faudra savoir où arrêter le curseur.» Bien sûr, personne ne parle de cela en Suisse pour le moment, mais la prédiction est peut-être moins fantaisiste qu'il n'y paraît: dans un article publié ce mois-ci dans *Le Monde diplomatique* et qui reprend les actes d'un colloque tenu au mois de mai en Espagne, un professeur de droit

américain spécialisé dans les droits des animaux, Gary L. Francione, estime que non seulement manger de la viande est «nuisible pour la santé» mais que c'est une atteinte au droit de ne pas souffrir des animaux: «Pourquoi jugeons-nous acceptable de chasser des animaux (...) et de les manger, autrement dit de leur faire subir ce que nous n'oserions jamais infliger à aucun être humain?» Bonne question. Peut-être faudrait-il envoyer M. Moutinot pour lui répondre. Les chiens n'ont pas fini de nous rendre fous. |

UNE EAU TURQUOISE... PRIMÉE

Bureau de la Culture et de l'Information de la Turquie: 044 221 08 10, www.turkei-info.ch

WUNDERMAN

Avec son climat et sa culture méditerranéenne, la Turquie est un paradis renfermant des plages et des criques encore non explorées. Des cités antiques et des épaves de bateaux légendaires se cachent au fond de ses eaux turquoises. Plus de 150 plages sont décorées du drapeau bleu. Cette distinction environnementale unique n'est décernée qu'aux sites respectant les 27 critères environnementaux stricts de la Fondation Internationale d'Éducation pour l'Environnement (FEE).

TURKISH AIRLINES  
www.turkishairlines.com

La Méditerranée, comme vous en rêvez

Turquie  
vous accueille

Une idée du client sunrise Edward Piccin:  
payer une minute,  
téléphoner une heure.

TAXI

Avec offre prépayée ou abonnement

Changez dès à présent pour sunrise relax. Si vous reportez votre numéro de mobile, la carte SIM sunrise est même gratuite dans votre sunrise center jusqu'au 30.09.2006. Plus d'informations sur sunrise relax sous [www.sunrise.ch/relax](http://www.sunrise.ch/relax)

Les idées nous font progresser.

sunrise relax super:  
39 ct. de l'heure\*

Nokia 6233 pour CHF 1.- au lieu de CHF 548.- pour toute nouvelle souscription à sunrise relax super, 24 mois CHF 25.-/mois, carte SIM de CHF 40.- non comprise

NOKIA

\*Tarif pour les appels vers le réseau mobile sunrise y compris yello et cablecom et vers le réseau fixe. Autres tarifs: appels vers tous les autres réseaux mobiles 39 ct./min., SMS 15 ct. Tous les tarifs valables en Suisse.

Dès maintenant dans votre sunrise center ou au 0800 707 110.

Always a smile sunrise

# «Des spécialistes autoproclamés manipulent les autorités»

En Suisse, on ne veut pas se donner les moyens statistiques de mesurer quelle sorte de chien est plus dangereuse qu'une autre. Tout le problème est là, regrette Martin Killias, professeur à l'Institut de criminologie de l'Université de Lausanne.

*Pourquoi est-il si difficile d'interdire les chiens molossoïdes en Suisse? En France, on a pu s'en passer, non?*

C'est difficile parce que, en Suisse, la démocratie directe a pour corollaire des procédures de consultation. Or les milieux en question tendent à «squatter» les organisations ordinaires lors des procédures de consultation. Un secrétaire de parti politique n'est souvent pas en mesure de se prononcer sur tous les détails techniques de certains objets très spécifiques et sera de ce fait tout heureux de «déléguer» cette tâche à un «spécialiste» qui souvent est un lobbyiste. C'est ce qui se passe pour les chiens et, depuis des années, c'est ce qui se passe en matière d'armes à feu. Dans les deux cas, des lobbies très bien organisés ont su contrecarrer des législations en préparation, souhaitées par une écrasante majorité de la population. La responsabilité première dans la situation actuelle ne relève pas des milieux politiques, mais des spécialistes (souvent autoproclamés) qui manipulent les autorités en arguant, par exemple, qu'il était «scientifiquement» inapproprié d'interdire certaines races, ou que «toutes» les races de chiens représentaient le même risque.

*Dans le débat sur l'interdiction, les propriétaires de pitbulls arguent que leur chien à eux est gentil. Est-ce suffisant?*

Sur le fond, ce qui nous fait défaut dans le débat, ce sont des statistiques bien faites. Comme professeur dans un domaine où il y a de questions de sécurité, j'ai l'habitude de développer des données statistiques, cela dans l'intérêt d'un débat fondé sur une base de discussion saine. Ces statistiques ne donnent pas les réponses mais permettent de faire les choix politiques. Définir quelles races de chiens sont dangereuses et dans quelle mesure elles le sont, c'est le rôle des



**MARTIN KILLIAS** Le criminologue stigmatise le poids des lobbies prochiens en Suisse.

experts. Dire à quel degré de dangerosité ces chiens doivent être interdits, c'est une question politique que tout citoyen est appelé à trancher dans une démocratie. Quand la dangerosité n'est pas «absolue» mais probabiliste, comme pour certaines substances toxiques, la réponse n'est pas oui ou non, noire ou blanche, mais porte sur différentes tonalités de gris. C'est la même chose pour les chiens:

personne ne conteste qu'il y a des pitbulls gentils, mais dans leur ensemble, combien de fois sont-ils plus dangereux que la moyenne des chiens? Cinq fois, dix fois plus? Ces réponses, nous ne les avons pas, car il nous manque les données tant pour le numérateur que pour le dénominateur.

*C'est-à-dire?*

Au niveau du numérateur, il faudrait connaître le taux de morsures exact, et cela selon leur degré de gravité. Car une banale morsure, ce n'est pas la même chose qu'une jambe ou un visage déchirés. Il faudrait aussi savoir si la morsure s'est produite à la maison, chez le propriétaire, ou dans l'espace public. C'est évidemment l'espace public qui pose problème, étant donné que chacun choisit librement les animaux dont il souhaite s'entourer.

Au niveau du dénominateur, il faudrait connaître non seulement les effectifs des différentes races, mais également leurs conditions de détention, soit le nombre de minutes (sur 24 heures) où les chiens se trouvent dehors non attachés et donc en mesure de nuire. Ce «temps à risque» varie très fortement d'une race à l'autre. Les bouviers par exemple ont été accusés d'être les plus «mordeurs» par des gens qui se proclament «scientifiques». Ce condensé d'absurdité s'explique par le fait que ces chiens sont non seulement plus nombreux que les pitbulls, mais aussi qu'ils rôdent toute la jour-

**«En muselant tous les chiens dans les parcs, le Conseil d'Etat a fait sienne la position du lobby des molosses qui, précisément, contestait toute possibilité de différencier entre plusieurs races.»**



**SULEYMAN** La mort du bambin d'Oberglatt (ZH) et l'émotion qui a suivi sont à l'origine des débats actuels sur les chiens de combat.



**AMERICAN STAFFORDSHIRE** Ce chien a tué une fillette de 17 mois à Gennevilliers cet été, entraînant les mesures draconiennes dites Sarkozy.

née autour des fermes, en principe en liberté et donc en contact avec des promeneurs. Leur potentiel de nuisance est logiquement incomparable à celui d'un pitbull qu'aucun propriétaire raisonnable ne laisserait vagabonder. En résumé: il faudrait idéalement une statistique du nombre de morsures, hiérarchisées selon leur gravité et commises dans l'espace public en fonction de la durée que les chiens de différentes races passent à l'extérieur.

*Quel est le principal avantage d'une telle vision statistique?*

De telles données permettraient une comparaison plus adéquate pour prendre des mesures. Notre institut avait d'ailleurs proposé en 1999 à l'Office vétérinaire fédéral d'inclure, lors du sondage national de victimisation de l'an 2000, quelques questions sur les morsures et les expériences des 4000 répondants. Nous pensions à la peur envers certains chiens, à la possession de chiens (et de quel type) et à leur encadrement (soit le «temps à risque»). Le budget articulé à l'époque était très modeste, de l'ordre d'environ 20 000 francs. Mais l'Office vétérinaire n'en a pas voulu, ce qui fait que nous n'avons pas de données pour mener un débat sain.

Les statistiques bâloises qui recensent les événements dans l'espace public montrent qu'une toute petite minorité des chiens (moins de 5% de la population canine) est responsable de plus de la moitié des accidents dans l'espace public. Cette distribution fort inégale ressemble beaucoup à ce que l'on trou-

**«Les autres animaux sont les premières victimes des chiens agressifs. Aussi, je ne comprends pas les protecteurs des animaux défendant les chiens dangereux.»**

ve dans le domaine de la criminalité où moins de 10% des jeunes sont responsables de plus de 70% des infractions graves. Avec une telle vision statistique, vous n'allez pas menotter tout le monde, mais focaliser votre action sur la minorité qui fait problème.

*Justement, faut-il faire un lien entre le chien dangereux et le profil criminogène de son propriétaire: toxicomane, proxénète, dealer, petit caïd?*

Chacun peut constater dans les rues l'augmentation du nombre des molosses. Car le chien, entre autres fonctions, sert aussi à affirmer l'ego du maître, il est un attribut de pouvoir. Je trouve cependant dangereux de localiser le problème exclusivement au niveau de l'homme détenteur, car l'un comme l'autre, l'homme et son chien, peuvent être dangereux. Comme c'est toujours l'homme et l'arme qui tuent. Changer l'homme est cependant bien plus difficile que de supprimer l'arme – ou le chien.

*Les calculs de probabilité des risques fondent le principe de précaution. Dans le débat sur les chiens, même les lobbies canins admettent que tout chien peut mordre. Dès lors, faudrait-il interdire les chiens?*

On peut concevoir une société sans chiens, même si personnellement je n'y adhèrerais pas. Typiquement,

voilà une question politique. Dans certaines sociétés, les chiens sont rarissimes, par la tradition plus que par la loi, comme au Japon par exemple. L'argument que tous les chiens sont dangereux est sans doute juste, mais tout aussi absurde que de dire qu'il faudrait enfermer tous les êtres humains sous prétexte qu'ils pourraient tous un jour devenir dangereux. Comme en matière de criminalité, il faudrait donc focaliser l'action sur les groupes qui sont impliqués dans des incidents dans une proportion clairement disproportionnée.

*Début janvier, l'Office vétérinaire fédéral a voulu prendre des mesures pour prévenir les accidents. La plupart des offices cantonaux s'y sont opposés. Comment expliquer une telle différence d'attitude?*

Nouvelle comparaison avec le lobby des armes, deux sujets fantastiquement semblables! Les spécialistes chargés des contrôles sont souvent assez proches du milieu qu'ils doivent contrôler. Il en va de même des vétérinaires cantonaux qui ont des liens très étroits avec les milieux cynologiques. C'est une évidence: à notre époque, le bétail diminue et le vétérinaire s'occupe davantage des chiens et des chats. C'est aussi sa source de revenus.



**PÉTITION** Werner De Schepper, rédacteur en chef du *Blick*, remettant les 175 000 signatures anti-molosses à Joseph Deiss en décembre 2005.



**GENÈVE EN FOLIE** Conférence de presse surréaliste le 21 août dernier, avec trois membres du gouvernement pour parler des chiens.



**DRESSAGE** «Ces cours permettent de mieux contrôler l'animal, explique le professeur Killias, mais aucun dressage n'est efficace à 100%, un chien n'étant pas un appareil que l'on peut programmer...» Ici, des tests d'éducation poussés en Allemagne, près de Hambourg.

**Le Conseil d'Etat genevois a-t-il récemment pris une décision cohérente?**

En muselant d'abord tous les chiens dans les parcs, le Conseil d'Etat a fait sienne la position du lobby des molosses qui, précisément, contestait toute possibilité de différencier entre plusieurs races. En restreignant d'autre part l'obligation de porter la muselière aux seuls chiens appartenant à une race figurant sur une liste, il a implicitement admis qu'une telle différenciation était possible et se justifiait. Sur ce point, on peut le suivre sans réserve. Le problème, c'est que le deuxième volet est en flagrante contradiction avec la vision qu'il n'y aurait pas de différence entre les races, vision qui inspire le premier volet.

**Les incohérences dont vous parlez risquent-elles de se reproduire ailleurs en Suisse?**

C'est difficile à dire. Personnellement, je serais bien plus heureux si les autres cantons focalisaient leur action sur les races qui visiblement représentent un risque disproportionné, même s'il est difficile à ce jour de chiffrer leur «dangerosité accrue».

**La notion de race, on le voit, est au centre du débat. Mais de quoi parle-t-on?**

**«Faire passer des tests d'aptitude au pékinois de grand-maman, quel dérapage! Il faut se concentrer sur le petit pourcentage de chiens représentant des risques disproportionnés.»**

La signification sociale du mot race est un aspect central. Dans notre société, personne ne veut être raciste. Mais il faut poser la question: pourquoi est-il illégitime d'être raciste entre humains? Parce que chez les humains, la procréation n'est pas décidée selon des critères adoptés par le pouvoir, et l'homme ne choisit pas son ou sa partenaire dans le but d'améliorer la race. En revanche, l'homme sélectionne le sperme des taureaux et l'insémine dans des millions de vaches. Les animaux d'élevage sont donc le produit d'une sélection extrêmement poussée. Pour certains animaux, tels les chiens et les chevaux, la sélection se joue sur des traits de caractère autant que sur des qualités physiques. Pour certaines races de chiens, le caractère agressif de l'animal est un élément de reproduction important. Dès lors, si l'homme est à l'origine de ces races, il devrait pouvoir décider de revenir en arrière s'il observe des dérives, non?

**Faudrait-il un permis pour tous les chiens?**

Cela entraînerait une incroyable paperasse bureaucratique et des coûts absurdes pour l'Etat. Faire

passer des tests d'aptitude à tout le monde, même au pékinois de grand-maman soumise aux cours de dressage, quel dérapage! Il faut se concentrer sur le petit pourcentage de chiens représentant des risques disproportionnés. Personnellement, je penche pour l'approche valaisanne: interdire certaines races et contrôler les conditions de détention pour une catégorie limitée de chiens de grande taille qui ont un potentiel de nuisance moyen à élevé.

**Des cours de dressage seraient donc inutiles?**

Ils permettent de mieux contrôler l'animal, mais aucun dressage n'est efficace à 100%, un chien n'étant pas un appareil que l'on peut programmer. Surtout les chiens sélectionnés justement pour leur caractère agressif.

**On parle du danger pour les humains, mais il y a aussi les risques pour les autres animaux...**

Absolument. On le sait bien, les chiens sont les premières victimes des chiens agressifs, au même titre que les chats. En ce sens, je ne comprends pas les protecteurs des animaux défendant les chiens dangereux qui souvent infligent d'horribles douleurs à leurs congénères.

**Sans loi fédérale, va-t-on se retrouver une fois de plus avec des régimes cantonaux?**

Oui, mais ce ne serait pas ingérable. On dit souvent que prohibition et contrôles engendrent un marché noir, ce qui est probable lorsqu'une demande est inélastique, comme celle pour les drogues dures. Mais le souhait de posséder un chien dangereux n'est sans doute pas aussi compulsif,

**«Si l'homme est à l'origine de ces races de chiens, il devrait pouvoir décider de revenir en arrière s'il observe des dérives, non?»**

et l'on s'imagine mal que l'on puisse garder un chien interdit chez soi sans que cela se remarque tôt ou tard. En revanche, le contrôle de l'élevage, préconisé par «Berne», sera très facile à déjouer, les frontières dans l'Europe de Schengen étant de toute évidence de moins en moins étanches.

**Avant qu'une loi cohérente ne passe faudra-t-il attendre de nouvelles victimes?**

C'est à craindre, mais ce n'est pas l'intérêt des gens qui aiment les chiens. En Italie, pays d'origine des pitbulls d'Oberglatt, on a toléré tous les trafics et dérapages. Et voilà que la société réagit de manière hystérique, avec des laisses et une muselière obligatoires sur les piazzas des villes... Il m'est arrivé d'être éjecté du bus parce que mon petit teckel était sans muselière. Ça, c'est le prix qu'il faudra payer si l'on

continue à tolérer les races dangereuses et les croisements qui font augmenter la dangerosité moyenne du «cheptel» de chiens. On verra alors se multiplier les interdictions dans l'espace public, en ville comme en forêt. Cette perspective-là, les milieux cynologiques l'évacuent totalement. La muselière à tous les chiens dans les parcs genevois donne un avant-goût aux propriétaires de chiens «normaux» de ce qui leur arrivera s'ils persistent à tolérer l'action de leurs organisations et de certains vétérinaires qui continuent à défendre les races les plus indéfendables. |

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL BEURET

**Les notaires répondent à vos questions!**

**4<sup>e</sup> journée romande de consultations gratuites**  
**Samedi 2 septembre 2006**

Les notaires répondent à vos questions. Pour votre famille, vos biens ou votre entreprise, n'hésitez pas: rendez-nous visite et profitez d'un entretien gratuit. Avec le notaire, tout est bien qui commence bien!

A Lausanne, Nyon, Vevey, Yverdon-les-Bains (VD), Fribourg (FR), Genève (GE), Delémont, Porrentruy, Saignelégier (JU), Neuchâtel (NE)  
 Tous les détails sur [www.notaires.ch](http://www.notaires.ch) ou au 021 881 32 64

L'Association des Notaires Fribourgeois | Le Conseil du Notariat Jurassien | CHAMBRE DES NOTAIRES NEUCHÂTELOIS | association des notaires vaudois le notaire, pour les moments forts de votre vie